

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SECHE ENVIRONNEMENT

(Eurolist)

Par courrier du 29 février 2008, complété par un courrier du 4 mars 2008, la société Pictet Asset Management Ltd (1) (Moor House, Level 11, 120 London Wall, Londres, EC2Y 5ET, Royaume-Uni), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 26 octobre 2007, par suite d'une cession d'actions SECHE ENVIRONNEMENT, le seuil de 5% du capital de la société SECHE ENVIRONNEMENT, et détenir à cette date 429 421 actions SECHE ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,97% du capital et 3,48% des droits de vote de cette société (2).

Par ailleurs, le déclarant a précisé agir seul et non de concert, ne pas vouloir acquérir le contrôle de la société, ne pas demander sa nomination aux organes sociaux de la société.

Le déclarant a précisé détenir, au 4 mars 2008, 337 277 actions SECHE ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 3,91% du capital et 2,73% des droits de vote de cette société (3).

(1) Pictet Asset Management agit pour le compte de clients institutionnels dont les portefeuilles sont gérés sur une base discrétionnaire.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 8 634 870 actions représentant 12 343 281 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Sur la base d'un capital composé de 8 634 870 actions représentant 12 340 948 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.